

Français du monde



Diversité scolaire à l'étranger : l'avenir

www.francais-du-monde.org

Français du monde présente ses vœux à tous ses lecteurs. Que l'année 2014 rende un emploi à ceux que le chômage frappe, la prospérité à ceux que la crise économique et le sous-développement appauvrissent, la paix à ceux que la guerre menace dans leur vie, en Syrie, en Centrafrique, partout où les armes font la loi.

Parce qu'en ce début d'année l'espérance nous oriente vers le futur, ce numéro a été consacré à nos enfants, porteurs de l'avenir. L'éducation, la scolarisation sont une des préoccupations majeures des Français établis à l'étranger.

Comment leur transmettre notre langue, notre culture, notre histoire, les enraciner, tout en les ouvrant au monde par le plurilinguisme et par leur bonne intégration dans leur société d'accueil ?

Comment inculquer à nos enfants nos règles de politesse, nos normes morales, nos outils intellectuels afin que la tradition ainsi transmise soit le tremplin de leur saut dans le futur, le trésor dans lequel leur inventivité puisera pour créer les outils et les normes de leur vie dans un monde que nous ne pouvons même pas imaginer ?

Les familles françaises à l'étranger et les pouvoirs publics se rejoignent dans la recherche des réponses à ces interrogations. La diversification de l'offre scolaire française à l'étranger en

témoigne. Au réseau des écoles de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la Mission laïque française (MLF), qui évoluent dans le sens du plurilinguisme et de l'ouverture culturelle, s'ajoutent un Centre national d'enseignement à distance (CNED) en pleine révolution numérique, des sections bilingues dans les écoles du pays d'accueil, des groupes Français langue maternelle (FLAM).

Notre association salue la convergence des efforts des familles et de l'Etat en faveur de l'adaptation de l'offre scolaire à la diversité des situations et des publics, dont les enfants porteurs de handicap, longtemps oubliés.

Souhaitons, pour conclure, que nos enfants, heureux bénéficiaires de l'école, soient associés au programme Education pour tous, coordonné par l'UNESCO et auquel participe notre partenaire Solidarité Laïque. Qu'ils n'ignorent pas que des dizaines de millions de leurs semblables en sont privés. Que leur solidarité s'exerce et se développe en leur faveur ! Ce serait les bercer d'illusions que de leur laisser croire qu'ils seront les bénéficiaires tranquilles du monde futur en se tenant à l'abri d'une planète de misère et d'ignorance.

Monique Cerisier ben Guiga

ÉDUCATION POUR TOUS !



Même pour nous ?

OUI,
**c'est LA condition du
DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

Envoyez votre don par chèque bancaire ou postal à l'ordre
de **Solidarité Laïque** 22, rue Corvisart 75013 PARIS

Ou sur internet faites un don en ligne sécurisé :
www.solidarite-laique.org



Vous recevrez un reçu fiscal justificatif permettant une
réduction d'impôt.
Un don de 30 € par exemple, ne vous revient qu'à 10 €.

**Aujourd'hui dans
le monde, 70 millions
d'enfants dont une
majorité de filles,
n'ont pas accès
à l'éducation.**

L'éducation est pourtant
un facteur essentiel
du développement dans
les pays les plus en difficultés
confrontés à l'augmentation
de la pauvreté et à
l'accroissement
des inégalités.

L'éducation réduit la mortalité
infantile, améliore la santé
et la nutrition... Elle permet
à chacun d'être autonome,
libre et pleinement citoyen.



**C'est pourquoi
depuis plusieurs
années Français
du monde-adfe,
s'associe aux**

efforts de Solidarité Laïque
qui permet, dans plus
de 20 pays, à des milliers
d'enfants d'être scolarisés.

Votre soutien contribuera
à la construction d'écoles,
à l'équipement de classes,
à la fourniture de matériel
pédagogique, à la formation
d'enseignants...

D'avance MERCI !

Trois questions à Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l'AEFE

Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) depuis le 2 septembre 2013, Hélène Farnaud-Defromont est une diplomate de formation. Elle occupait précédemment les fonctions de directrice de cabinet du ministre chargé du développement, Monsieur Pascal Canfin.



Le plan d'orientation stratégique 2014-2017 est sur le point d'être connu. Comment envisagez-vous l'évolution du réseau compte tenu de la réflexion engagée au printemps dernier par Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et des recommandations émises par la Cour des comptes dans son référé du 12 septembre ?

L'AEFE travaille actuellement à l'élaboration de ce plan d'orientation stratégique (POS). Une large concertation a été menée pour nourrir ses travaux. Une enquête-bilan sur le précédent POS a été envoyée en mai 2013 aux établissements du réseau, puis en septembre 2013 aux membres de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel de l'AFE, aux députés et sénateurs des Français établis hors de France, aux membres de son conseil d'administration et à ses partenaires. Un séminaire de réflexion sur le POS 2014/2017 s'est tenu le 9 janvier 2014 à Paris.

Le plan d'orientation stratégique 2014/2017 devrait être soumis au Conseil d'administration de l'Agence au printemps 2014. L'élaboration de ce document prendra en compte les recommandations du plan d'actions issu de la concertation menée par Madame Hélène Conway-Mouret, et un certain nombre de préconisations de la Cour des comptes. De même, les évolutions mises en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la loi sur la refondation de l'École seront intégrées aux réflexions de l'AEFE.

Comment résoudre l'équation de la soutenabilité budgétaire dans la mesure où la hausse des frais de scolarité pèse sur le budget des bourses ?

Pour assurer la soutenabilité budgétaire du nouveau dispositif d'aide à la scolarité, un plafonnement des frais de scolarité pris en compte dans le calcul des bourses peut être appliqué lorsque ceux-ci sont trop élevés. Dans ce cas, il est demandé aux établissements dont les tarifs sont plus élevés que le plafond pris en compte, de prendre le relais avec leur propre système d'aide, lorsqu'il existe, pour couvrir dans toute la mesure du possible le reliquat à la charge des familles. Il est également prévu de permettre aux commissions locales des bourses de ne pas plafonner l'aide à destination des familles dont les situations sont les plus fragiles.

Dans votre message de rentrée, vous annonciez que vous entendiez mener une politique ambitieuse de partenariats pédagogiques, culturels et médiatiques. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La politique de partenariat menée par l'AEFE vise à renforcer la complémentarité de ses actions avec celles de ses partenaires et des autres opérateurs de l'Etat. L'Agence a ainsi conclu une convention avec l'AFM-Téléthon le 4 novembre 2013 pour sensibiliser les communautés scolaires au combat mené par cette association et proposer aux établissements des actions pédagogiques liées à la recherche. À l'occasion du Salon de l'Éducation, j'ai signé un avenant à la convention entre l'AEFE et l'ONISEP qui permettra une meilleure diffusion dans les établissements du réseau des outils numériques relatifs à l'orientation (Webclasseur, monorientationenligne.fr, biblionisep). J'ai également signé le 22 novembre 2013 une convention avec France Medias Monde, notamment pour relayer les productions éducatives de RFI et mobiliser les anciens élèves dans le cadre du dispositif des observateurs de France 24. Cette politique se prolongera en 2014 par la signature en janvier d'une convention avec les IEP de région et la conclusion d'un partenariat avec la Fondation Lilian Thuram, éducation contre le racisme, dans le cadre de la Coupe du monde de football des écoles du réseau qui se déroulera au Brésil en juin 2014.

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

Sommaire

Actualité	p. 3
Entretien avec Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l'AEFE	
Dossier	p. 4
Réforme des bourses Comment créer un groupe FLAM Entretien avec Serge Bergamelli, directeur général du CNED A New York, les coulisses d'une "révolution bilingue"	
Pratique	p. 7
Enseignement supérieur en France : inscription en 1 ^{ère} année d'études Le dossier social étudiant Qu'est-ce que le DELF scolaire ? Création du Centre national des retraités français de l'étranger Elections 2014 Fiscalité des non-résidents	
Culture	p. 11
Entretien	p. 12
avec Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger	
Vie associative	p. 14

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France

Courriel : contact@adfe.org
www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :

Monique Cerisier ben Guiga

Rédaction en chef : Mélina Frangiadakis

Comité de rédaction : Laurence Deglane,

Nicole Galeazzi, Gérard Martin

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane

Réalisation et impression : Bordessoules
42 av. de Rochefort, 17413 St Jean d'Angély Cedex

ISSN 0247-607X

Le nouveau système des bourses à l'épreuve des réalités locales

Comment assurer la pérennité d'un système d'aide alors que l'on ne maîtrise pas les paramètres de son évolution ? Telle est l'épineuse question à laquelle est confrontée le ministère des Affaires étrangères et à laquelle tente de répondre la réforme du système des bourses voulue par la ministre déléguée Hélène Conway-Mouret.

Doublement, en cinq ans, des frais de scolarité ; augmentation de 23% du nombre de boursiers... le budget des bourses n'arrivait plus à suivre ce rythme alors même qu'il était passé de 47 à 93 millions d'euros sur la même période. La pérennité de l'aide aux familles n'était plus assurée.

La réforme engagée dès l'année scolaire 2013/2014 vise à rendre l'aide à la scolarité équitable, à en simplifier la gestion, à la rendre budgétairement tenable, à l'ouvrir aux familles à revenus intermédiaires.

La dotation de l'État a été sécurisée pour les trois prochaines années : 103,52 M€ en 2013, 110,48 M€ en 2014. Elle est fixée à 125 M€ pour 2015 avant la réduction prévue au titre de la participation à l'effort général d'économie budgétaire et de désendettement de l'État. Notons qu'au sein

d'un budget des Affaires étrangères en baisse, seuls deux postes sont épargnés : l'aide sociale qui est maintenue et le budget des bourses qui progresse.

La Commission nationale des bourses (CNB) de décembre 2013 ne permet qu'une évaluation partielle de cette réforme puisque la campagne de l'année scolaire 2014 débute pour l'hémisphère Sud. Le nombre et le montant total des bourses comparés à ceux de décembre 2012 sont stables mais l'objectif de redistribution de l'aide entre les pays et entre les familles est atteint. À ce stade 24 996 bourses sont attribuées pour un montant de 98,82 M€. Le pourcentage de familles boursières à 100 % est de 43,6 %.

Les commissions locales (CLB) ont modifié de nombreuses quotités de bourses et ont fait des propositions

concrètes suite auxquelles la CNB a décidé d'affecter environ 2% des crédits à une enveloppe d'intervention dédiée au traitement des problèmes spécifiques. Elle a décidé de retenir, en fonction des pays, deux seuils d'exclusion liés au patrimoine mobilier (100 000 € et 50 000 €) et trois seuils pour le patrimoine immobilier (150 000, 200 000, 250 000 €).

Les postes consulaires impliqueront davantage les membres de la CLB afin de définir plus finement les besoins des familles.

Enfin, la ministre Hélène Conway-Mouret a confié à la sénatrice Claudine Lepage et au député Philip Cordery une mission de réflexion sur le problème des frais de scolarité qui reste la plus grande incertitude du système surtout dans cette période de rigueur budgétaire.

Michèle Bloch

Comment créer un groupe Français langue maternelle (FLAM) ?



© Photo-libre.fr

Vite, FLAM !

FLAM ? Le groupe "Français langue maternelle". Vous allez le créer avec des parents francophones établis dans votre voisinage et confrontés comme vous à la disparition de la communication familiale en français.

Vous consulterez les pages FLAM du site de Français du monde-adfe, celui de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger : des dizaines de groupes fonctionnent selon des modalités multiples, activités ludiques, scolaires, réparties sur deux séances par semaine ou une matinée, avec un seul objectif : que les enfants parlent, chantent, dansent, écrivent, fassent du théâtre en français avec leurs pairs et **que le français redevienne pour eux une langue de jeux, de sociabilité**

naturelle, de découverte, l'une des langues de leur vie réelle et de leurs rêves.

Puis vous contactez la section Français du monde-adfe de votre pays : elle vous mettra en relation avec d'autres parents et les réunira : échange de vécu, rencontre avec des animateurs de groupes FLAM et des pédagogues. Déjà, vous n'êtes plus seul(e). Ensemble, vous ébauchez des solutions.

Restent à trouver animateur(trice), local, fonds propres, subventions locales et françaises. C'est réalisable. Les dizaines de groupes FLAM en fonctionnement le prouvent et vos enfants méritent bien de rester bilingues !

Monique Cerisier ben Guiga

Thomas, 7 ans, ne veut plus vous répondre en français. Avec ses sœurs, une ligue s'est formée contre vous, leur père ou leur mère français, et c'est pire encore si vous êtes le seul francophone de la famille. La langue de l'école que les enfants fréquentent, celle de leurs jeux, celle de la télé, s'est imposée à la maison : le français disparaît.

Le CNED, acteur incontournable de l'enseignement français à l'étranger

L'enseignement homologué dispensé dans les établissements français à l'étranger ne suffit plus à répondre à la demande d'enseignement français dans le monde qui ne cesse de croître. A l'instar des filières bilingues et du programme Français langue maternelle (FLAM), le Centre national d'enseignement à distance (CNED) est l'une des alternatives éducatives soutenue par le ministère des Affaires étrangères. Serge Bergamelli, directeur général du CNED, nous présente l'étendue de son offre pédagogique.



Combien d'élèves français vivant à l'étranger poursuivent-ils leur scolarité grâce au CNED ?

Le CNED enregistre en moyenne tous les ans 14 000 inscriptions scolaires provenant de l'étranger. La situation des élèves concernés est très variable. Certains sont isolés et optent pour une scolarisation française à distance, d'autres fréquentent un établissement local, qu'il soit à programme français ou non, et complètent leur formation grâce au CNED. **Dans tous les cas, la principale motivation est l'attractivité du système éducatif français**, connu pour sa qualité et pour une certaine forme d'universalité. Il faut savoir que la France possède un réseau physique d'établissements scolaires unique au monde. Si l'on y ajoute les services à distance du CNED, il est offert aux familles françaises ou étrangères l'assurance d'une continuité pédagogique d'un excellent niveau, quel que soit le lieu de résidence.

Vous est-il arrivé d'assurer la continuité de la scolarité d'élèves scolarisés dans des pays en crise dans des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF) qui auraient dû fermer

leurs portes temporairement pour des raisons de sécurité ?

Effectivement, ce principe de continuité joue également sur un même lieu, lorsque les circonstances l'exigent. Cela s'est vérifié par exemple en Libye ou en Centrafrique. **Grâce à la coordination des postes diplomatiques et aux partenariats entre l'AEFE, la MLF et le CNED, les élèves des établissements fermés ont pu poursuivre leurs études en dépit des crises politico-militaires.** En Centrafrique, nous avons même mis en place un système de cours d'été à distance afin de permettre aux élèves de rattraper la fin d'année scolaire perdue. De façon générale, il faut souligner que plus l'enseignement dispensé est hybride, c'est-à-dire qu'il mêle enseignement en présence et enseignement à distance, mieux il résiste aux impondérables. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où les élèves des établissements agréés par le CNED ont pu mener à terme leurs études lors des événements de 2011.

Le CNED a développé à la rentrée une offre spécifique en direction des élèves français et étrangers scolarisés dans les établissements de leur pays de résidence. En quoi cet enseignement complémentaire consiste-t-il ?

Le CNED propose depuis cette rentrée une "scolarité complémentaire internationale" aux élèves résidant à l'étranger qui fréquentent un établissement local. Il s'agit par ce modèle doublement hybride (distance et présence, programmes nationaux et programmes français), de permettre aux jeunes expatriés français de conserver un lien avec la France. Plus d'un jeune sur deux est scolarisé aujourd'hui hors établissement à programme français et

ce nombre va croissant compte tenu de l'augmentation et de la dissémination de l'émigration française. Il s'agit également d'attirer vers nos études supérieures le public des élèves étrangers. Cette formation, basée sur trois matières fondamentales, est approuvée par le ministère des Affaires étrangères et donne lieu à la délivrance d'une attestation de niveau par les services culturels des ambassades de France. Une première expérience a été menée au Royaume-Uni ainsi qu'au Brésil et a séduit environ 500 élèves. Les inscriptions à ce nouveau dispositif étaient ouvertes jusqu'au 31 décembre pour l'hémisphère nord et le resteront quelques mois encore pour l'hémisphère sud, en fonction des calendriers spécifiques de chaque zone.

En février 2013, la Cour des Comptes publiait un rapport très critique sur l'usage des nouvelles technologies dans l'enseignement à distance au CNED. Où en est la révolution numérique du CNED aujourd'hui ?

Le CNED a entamé sa transformation numérique. Nous avons livré à la rentrée 2013, en plus de notre nouvelle offre à l'international, **deux dispositifs innovants au service de la politique éducative numérique du ministère de l'éducation nationale** : D'COL, un dispositif de soutien scolaire pour 30 000 élèves de 6e en difficulté (service en ligne accessible dans l'établissement et à la maison 24h/24) et English for Schools, un dispositif en ligne pour l'apprentissage de l'anglais en primaire, proposé à toutes les écoles. Le site s'adresse aux élèves et aux enseignants du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Ces premiers services font figure de précurseurs d'un CNED qui se renouvelle en profondeur.

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

A New York, les coulisses d'une "révolution bilingue"

Créée par deux Françaises, l'association Education Française à New York (EFNY) est à l'origine de la création en 2007 des premiers programmes bilingues français-anglais dans les écoles publiques de la ville de New York. Après un premier programme FLAM en 2006, qui a permis de commencer à mobiliser des parents, l'activité de l'association s'est étendue à la création de classes bilingues.



© Jonas Cuénin

Sept cents enfants fréquentent aujourd'hui les classes bilingues de six établissements, dont deux collèges depuis septembre 2013 ; ils seront 1 000 dans trois ans, plus encore si d'autres écoles ouvrent des programmes bilingues. **Mille enfants scolarisés gratuitement dans un enseignement bilingue de qualité, c'est un outil de choix au service des Français de New York mais aussi de tous les New Yorkais francophones ou francophiles, et un vecteur d'influence pour la France et les pays francophones.**

Les programmes bilingues de la ville existaient depuis de nombreuses années, mais aucun ne proposait le Français. Dans une ville où le fameux "DOE", "Department of Education", véritable ministère qui gère plus d'un million d'élèves et a la main sur les programmes pédagogiques et sur le budget des écoles, les contraintes sont nombreuses.

Le principe du programme est d'ouvrir des classes à compter de la dernière année de maternelle. Chaque classe bilingue accueille une moitié d'enfants francophones, et une moitié d'enfants anglophones. L'enseignement est dispensé à 50 % en français. Les premiers tests qui ont eu lieu dès 2010 ont démontré que les enfants obtenaient de bons scores aux examens, qui se font entièrement... en

anglais. Et ce, malgré le nombre réduit d'heures d'enseignement en anglais. Le programme reste celui du DOE.

Vouloir ouvrir des classes bilingues, c'est se lancer dans une longue quête au résultat incertain : il faut regrouper un noyau de parents motivés, mener une action de lobbying auprès du DOE, et aller à la rencontre de toutes les écoles du quartier. La cible idéale est une école confiée à un nouveau directeur qui souhaite en améliorer le niveau et la réputation, une école qui a la place d'accueillir de nouvelles classes et qui souhaite créer un programme d'appel qui attirera un groupe de parents motivés. La motivation et le parcours personnel du directeur sont primordiaux.

Les étapes suivantes sont aussi complexes : le directeur doit obtenir l'accord du DOE, embaucher des enseignants bilingues qualifiés, acheter le matériel pédagogique et promouvoir le programme pour assurer un recrutement suffisant. Dans toutes ces étapes, en particulier dans la relation avec les autorités de la ville, les parents anglophones jouent un rôle essentiel.

Des défis à relever pour assurer la pérennité des programmes

Trouver les enseignants supplémentaires pour accompagner l'ouverture de nouveaux niveaux reste probablement l'étape, année après année, la plus difficile. L'enseignant doit être certifié auprès de l'Etat de New York. Les programmes bilingues existants ont vite épuisé le vivier d'enseignants bilingues du DOE.

Afin de résoudre cette difficulté, les services culturels de l'Ambassade de France ont facilité l'ouverture d'un programme de Master dans une université locale (Hunter College) qui forme des enseignants bilingues

certifiés par l'Etat. Il faudrait aussi établir des accords d'échange d'enseignants de la ville et de l'Etat avec une académie en France ou dans d'autres pays francophones. Et si cela facilitait aussi l'enseignement bilingue en France, cela permettrait un double progrès.

Un autre défi consiste à maintenir des effectifs suffisants lorsque les ouvertures de classes se sont faites dans un quartier peu francophone ou dans une école dont la réputation n'est pas favorable. Cela est particulièrement vrai pour les classes des collèges (de la 6ème à la 4ème) car le système éducatif introduit une sélection à l'entrée de la plupart d'entre eux.

Sous l'impulsion d'un très dynamique attaché Education, les services culturels mènent une action coordonnée avec les autres acteurs des communautés françaises et éducatives, dont l'EFNY, afin de faciliter l'accès à du matériel éducatif adapté et de soutenir l'ouverture de nouveaux programmes. Ils viennent de lancer une initiative originale et ambitieuse de levée de fonds pour soutenir les programmes bilingues sur le long terme.

Une étape reste encore à franchir : l'ouverture de classes bilingues dans les lycées en septembre 2015, selon une formule qui reste encore à inventer. Les parents pionniers des premières classes bilingues de 2006 et 2007 vont devoir reprendre leur quête pour compléter le cycle.

Christophe Monier

Pour en savoir plus
Education française à New York :
www.efny.net
Financement participatif de
classes bilingues à New York :
www.indiegogo.com/projects/offer-french-dual-language-education-to-more-nyc-kids

Enseignement supérieur

Inscription en 1^{ère} année d'études supérieures en France

www.admission-postbac.fr est le site d'inscription en 1^{ère} année d'études supérieures en France pour les lauréats ou futurs lauréats du baccalauréat français.

Si vous êtes soit **scolarisé en terminale, soit titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent** et que vous souhaitez intégrer une première année d'études supérieures en

France, vous entrez dans la procédure "Admission Post-Bac".
www.admission-postbac.fr

Calendrier 2014 :

du 20 janvier au 20 mars : inscription et saisie des vœux

2 avril : date limite de validation des vœux et d'envoi des dossiers-papier

du 20 janvier au 10 juin : possibilité de modifier l'ordre des vœux

du 6 au 9 mai : vérification de la réception des dossiers-papier

du 23 juin à 14h au 27 juin à 14h : première phase d'admission et réponse des candidats

du 5 juillet à 14h au 15 septembre : procédure complémentaire

Le dossier social étudiant

Le dossier social étudiant (DSE) est le document unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire en France. La demande est à renouveler chaque année.

Le DSE vous permet d'effectuer votre demande de bourse et celle de logement sur le même support, même si vous êtes candidat à l'entrée dans plusieurs établissements et quelle que soit l'académie.

→ **Votre demande de DSE doit être faite entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site Internet du CROUS de l'académie de votre premier choix pour l'année universitaire 2014/2015.**

→ Une fois la saisie effectuée en ligne, un numéro de dossier vous est attribué. Un dossier "papier" vous est alors adressé par courrier. Les données enregistrées en ligne y figurent : vous devez les vérifier.

→ Renvoyez au CROUS le dossier signé accompagné des documents qui vous sont demandés. Votre demande est prise en compte à réception de ce dossier.

→ Ensuite, le CROUS se rapproche du consulat de votre lieu de résidence pour informer les autorités consulaires et pour vérification.

→ Après réception par le CROUS des informations du consulat, le dossier est traité par les services du dossier social étudiant qui éditent une notification d'attribution ou de refus d'une bourse ou d'un logement. Cette notification vous est adressée personnellement.

C'est l'inscription universitaire définitive qui permettra de fixer le montant définitif de la bourse.

IMPORTANT

→ Pour une première demande, ne pas attendre les résultats du bac.

→ Ne pas attendre d'être inscrit dans une école, un institut, une faculté pour faire la demande.

→ Il faut savoir où vous allez effectuer vos demandes d'inscription. Sur le dossier social étudiant, on vous demande de noter vos choix par ordre de préférence (4 choix).

www.cnous.fr

Vous voulez vous développer à l'international ?

¥€\$ You can!

LE MOCI VOUS PRÉSENTE LA FORMULE

3 EN 1 NUMÉRIQUE




- 24 numéros en lecture numérique
- Accès web illimité
- La Lettre Confidentielle hebdomadaire

Le tout pour ~~210,00 €~~ 175,82 € ttc / an

Abonnez-vous en ligne sur notre site www.lemoci.com

OFFRE SPÉCIALE Fdm-adfe -30%

Le monitor de commerce international
Votre GPS Business

Qu'est-ce que le DELF scolaire ?



C'est une déclinaison du **Diplôme d'Etudes en Langue Française** (DELF, réservé aux adultes) pour les publics scolaires.

Le DELF scolaire est organisé selon plusieurs niveaux qui correspondent à l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues

(CECR). Il est visé par le Ministère français de l'Education nationale. Il est accessible à tout jeune de nationalité étrangère et française scolarisé dans un établissement habilité. Les sessions sont organisées chaque année dans les établissements scolaires avec l'aval du Centre international

d'études pédagogiques (CIEP).

Le DELF scolaire teste les compétences linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques de l'utilisateur. Ce diplôme s'organise selon les quatre compétences du CECR : compréhension, expression, interaction et médiation.

Très axé sur l'apprentissage du français pratique, il est reconnu dans le monde entier et représente un diplôme très apprécié dans le domaine professionnel. Le niveau B2 est le niveau minimum requis pour entrer à l'Université. Pour en savoir plus, contactez le service culturel de votre ambassade et/ou l'Institut Français de votre pays d'accueil. Cette expérience est menée par la section Français du monde-adf dans une école néerlandaise.

Catherine Libeaut

Création du Centre national des retraités français de l'étranger (CNAREFE)

Comme promis par le gouvernement, un nouveau service de l'Assurance maladie dédié aux Français retraités vivant à l'étranger vient d'être créé : le CNAREFE dont la direction est confiée à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Seine-et-Marne à compter du 1er janvier 2014. Ce service s'adresse aux retraités français du régime général résidant dans un pays hors de l'Union

Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Suisse, pour les soins reçus lors de leur séjour temporaire en France.

Vous pouvez vous rendre sur www.ameli.fr pour remplir en ligne le formulaire d'inscription (rubrique "droits et démarches/ vous partez vivre votre retraite dans un autre Etat").



Caisse des Français de l'Etranger

Avant de partir en expatriation : pensez à votre Sécurité sociale française !

La CFE vous protège comme si vous étiez en France.

La CFE propose 3 assurances :

- Maladie, maternité, invalidité
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Vieillesse (retraite de la Sécurité sociale)

La CFE couvre toutes les catégories socioprofessionnelles : salarié, travailleur non salarié, personne sans activité, retraité, étudiant, jeune en programme vacances-travail.

Pour adhérer à la CFE, vous devez :

- Etre de nationalité française (pour l'adhésion à l'assurance maladie-maternité).
- Résider à l'étranger ou dans les TOM pendant plus de trois mois consécutifs (les frontaliers qui résident en France mais travaillent hors de France sont exclus).

Prise en charge de la famille :

- Le conjoint sans activité à charge et sans ressource personnelle (ni rente, ni pension) peut être ayant droit sur votre compte et ce, sans cotisation supplémentaire.
- Les enfants scolarisés (même en France) jusqu'à la veille des 20 ans et ce, sans cotisation supplémentaire.

Qui peut adhérer à l'assurance vieillesse proposée par la CFE ?

- Toute personne exerçant une activité salariée à l'étranger, personne chargée de famille ou ancien assuré obligatoire sans activité à l'étranger,
- Pas de condition de nationalité (mais justification de 5 ans de résidence en France)
- Durée d'affiliation préalable à un régime d'assurance obligatoire en France de 6 mois à 5 ans selon votre cas.

Vous cotisez à l'assurance de base de l'assurance vieillesse (CNAV) qui met à jour votre compte individuel.

Plus d'informations sur : www.cfe.fr

Français de l'étranger, vous êtes concernés par les différentes élections qui se dérouleront en 2014 ; citoyens français à part entière, exprimez-vous !

Les élections municipales

Organisées les dimanches 23 et 30 mars 2014, en deux tours, elles sont destinées à renouveler l'ensemble des conseils municipaux dans les 36 682 communes françaises.

→ **Si vous êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune française**, vous pouvez participer à cette élection en

donnant procuration à une personne de la même commune. Pour en savoir plus, consultez cette page web :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1604.xhtml>

→ Sinon, ces élections ne vous concernent pas.

Les élections des députés européens

Elles auront lieu le 25 mai 2014 (le 24 mai pour les Français résidant sur le continent américain). Que vous soyez ou non résident d'un pays de l'Union européenne, vous pourrez participer à ce scrutin dès lors que vous avez la nationalité française. Comment ?

1er cas : vous résidez hors Union européenne

→ si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire (LEC) : vous voterez à l'urne au consulat de votre pays de résidence ou par procuration

→ si vous n'êtes pas inscrits sur la LEC : vous pouvez voter dans une des régions de métropole, à l'urne ou par procuration, là où vous êtes inscrit sur une liste électorale.

2ème cas : vous résidez dans un Etat membre de l'Union européenne

Comme tout Français résidant dans un Etat membre de l'UE, vous pouvez voter :

→ pour le député de votre pays de résidence (dans un bureau de vote local et à condition d'avoir demandé votre inscription sur la liste électorale)

→ OU pour un député européen français de la circonscription de l'Ile de France (au consulat de France à condition d'être inscrit sur la liste électorale consulaire).

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

• **législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,

• **budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,

• **de contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Les élections des conseillers consulaires

Elles auront lieu le 25 mai 2014 (le 24 mai pour les Français résidant sur le continent américain), le même jour que les élections européennes, pour favoriser la participation des inscrits.

Que sont ces nouveaux conseils consulaires dans lesquels siégeront les conseillers ?

La loi instaure 130 conseils consulaires répartis dans le monde. Ces conseils donneront des avis aux ambassadeurs et aux consuls sur toutes les questions d'intérêt général, notamment culturelles, éducatives (bourses scolaires), économiques ou sociales (aide sociale, emploi, formation) et sur les questions de sécurité. Ils remplacent les comités consulaires actuels. Un conseil consulaire correspond à un consulat sauf pour les très petits consulats qui peuvent être regroupés.

Votre participation à ce scrutin est importante, choisissez ceux qui sauront au mieux vous représenter, ne laissez pas la parole aux autres !

Les conseillers consulaires seront élus pour 6 ans au suffrage universel direct.

Le vote se fera à l'urne, par procuration ou par Internet.

Le vote à l'urne aura lieu le 24 ou le 25 mai 2014 selon votre pays de résidence ; les dates du vote électronique seront connues ultérieurement. **Le vote par correspondance n'est pas autorisé.**

Les conseillers consulaires éliront parmi eux en juin 2014, les 90 conseillers qui formeront la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger (modifiée par la loi de juillet 2013). Celle-ci se réunira pour la première fois en octobre 2014. Elle aura vocation à donner un avis sur le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères. Elle fera la synthèse des questions soulevées par les conseils consulaires. Elle donnera des avis au gouvernement. Elle pourra réaliser des études sur les questions concernant les Français de l'étranger.

Marie-Pascale Avignon-Vernet

Fiscalité des non-résidents : où en est-on ?

→ Si, en raison de votre travail ou votre statut, (par exemple si vous travaillez dans un service français ou une école française), vous êtes considéré comme résident fiscal en France, vous êtes soumis aux mêmes règles d'imposition que si vous résidiez en France. Aucune différence.

→ Sinon, vous êtes résident fiscal à l'étranger, et vous payez, dans votre pays de résidence, des impôts sur les revenus liés à vos activités dans ce pays. Vos impôts sont calculés selon les règles du pays où vous vivez et en tenant compte de la convention fiscale signée avec la France, s'il y en a une.

Il existe des conventions fiscales internationales entre la France et la plupart des pays du monde ; toutes ont pour but d'éviter les doubles impositions, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale internationale et de protéger les contribuables.

Vous pouvez vous informer sur le contenu de la convention fiscale de votre pays sur le site :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2509-PGP.html>

Si vous avez en outre en France des revenus immobiliers (fonciers ou des plus-values), ces revenus sont soumis à des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social...), et sont imposables en France. En revanche les **revenus de capitaux mobiliers** perçus en France, font l'objet d'une retenue à la source (prélèvement libératoire de l'impôt, au taux de 19% ou de 25%, sauf dispositions plus favorables prévues par certaines conventions fiscales) et ne sont pas soumis à prélèvements sociaux et il est inutile de les déclarer.

Cette fiscalité et les différences de traitement avec les personnes vivant en France soulèvent des questions souvent évoquées par nos compatriotes ; nos élus, sénateurs, députés des Français de l'étranger, et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, ont travaillé sur ces sujets pour proposer des modifications (amendements au projet de loi de finances) et faire évoluer les choses :

→ Le prélèvement de cotisations sociales (CSG, CRDS, etc : 15.5%) sur les revenus immobiliers en France semble juridiquement contestable puisque les contribuables concernés ne relèvent pas des mécanismes de solidarité français ; et la Commission européenne a récemment ouvert une procédure d'infraction contre la France à ce sujet...

→ Taxer à 33.33% les plus-values immobilières réalisées par les non-résidents établis dans les États ne faisant pas partie de l'Espace économique européen (EEE) alors que les résidents dans un pays membre de l'EEE (UE + Islande + Norvège) sont taxées à 19%, s'apparente à une forme de discrimination ; et un juge administratif a annulé à plusieurs reprises l'application du taux majoré de 33,33% pour les non-résidents établis en Suisse.

→ Selon qu'ils résident dans un pays de l'EEE ou en dehors, les charges supportées par les non-résidents sont déductibles ou non des revenus : les non-résidents de l'EEE qui tirent de France l'essentiel de leurs revenus (dits "non-résidents Schumacker") peuvent déduire les charges de leur revenu global, mais pas les autres... Pour faire bénéficier les personnes fiscalement domiciliées dans les États hors EEE de ce régime de déductibilité, il faudrait revoir l'ensemble des conventions fiscales, ce qui est un travail d'envergure.

→ Enfin la **résidence que certains possèdent en France est considérée par le fisc comme résidence secondaire** : elle est taxée comme telle, assujettie à la taxe d'habitation et n'ouvrant pas droit aux avantages prévus en faveur de l'habitation principale, et ce même s'ils s'agit de la seule habitation possédée en France. -

Ces thèmes sont donc en chantier, ils ne concernent pas tous les Français à l'étranger, loin de là, mais ils méritent qu'on s'en occupe : Français du monde-adf reste vigilante et vous tiendra informée de évolution des réglementations.

A noter : une petite amélioration vient d'être votée pour la cession de biens immobiliers mais reste très partielle :

<http://www.pouriaamirshahi.fr/2013/10/21/impot-une-mesure-en-faveur-des-francais-de-letranger/>

Sources :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31442.xhtml>

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?pagelid=part_horsfrance&espld=1&sfid=1250

Marie-Pascale Avignon-Vernet d'après un article du sénateur Richard Yung en ligne sur www.richardyung.fr



Une BO à découvrir : Alabama Monroe

Dans la filmographie de Felix van Groeningen, la musique est à l'image de ses personnages : nerveuse, sensuelle, attirante, passionnée.

Pour Alabama Monroe, le réalisateur belge a décidé de rendre hommage aux Etats-Unis à travers une bande-son entre musique country et bluegrass.

De la pièce de théâtre à son adaptation cinématographique, Alabama Monroe (The broken circle breakdown) a eu un tel succès qu'un groupe de musique s'est formé autour des acteurs principaux Johan Heldenbergh et Veerle Baetens. The Broken Circle Breakdown Bluegrass band était né. Il connaît depuis une popularité retentissante et se produit à guichet fermé.

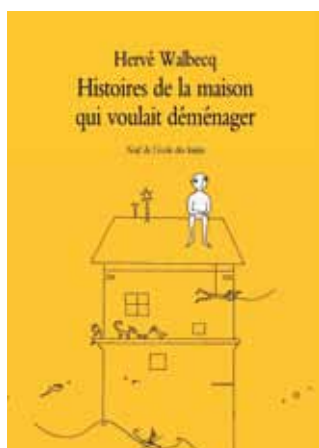
Sorti en août 2013, l'album, disponible en téléchargement, rencontre un aussi grand succès que le film.

Une histoire oubliée

En 1721, Philippe d'Orléans est Régent, dans l'attente que Louis XV atteigne la majorité légale. L'exercice du pouvoir est agréable, il y prend goût. Surgit alors dans sa tête une idée de génie : proposer à Philippe V d'Espagne un mariage entre Louis XV, âgé de onze ans, et la très jeune Infante, Maria Anna Victoria, âgée de quatre ans – qui ne pourra donc enfanter qu'une décennie plus tard. Ce laps de temps permet l'espoir d'un „malheur“ qui l'assièrait définitivement sur le trône de France... Et il ne s'arrête pas là : il propose aussi de donner sa fille, Mademoiselle de Montpensier, comme épouse au jeune prince des Asturies, futur héritier du trône d'Espagne, pour conforter ses positions.

La réaction à Madrid est enthousiaste, et les choses se mettent vite en place. Mais rien ne marchera comme prévu...

L'échange des princesses, de Chantal Thomas, éditions du Seuil, août 2013. ISBN : 978-2021119138



Jeune public

“Il y a les fenêtres qui s'envolent, comme des papillons multicolores. Il y a la voiture garée dans la salle de bains, le salon transformé en piscine, et le placard à chaussures déguisé en salle à manger. [...] Si tout restait toujours à sa place, le monde serait terriblement ennuyeux. Par chance, les maisons aussi ont le goût de l'ailleurs.”

La douce fantaisie de l'auteur n'est pas sans rappeler celle d'Antoine de Saint Exupéry. Une pépite dans la galaxie de la littérature jeunesse. A partir de 9 ans.

Histoires de la maison qui voulait déménager, écrites et illustrées par Hervé Walbecq, Collection Neuf, L'école des loisirs, Octobre 2013. ISBN : 978-2211216197

Parution du 44ème album de Reporters sans frontières

Reporters sans frontières publie un nouvel album entièrement dédié aux dessinateurs de presse : “100 dessins de Cartooning for Peace pour la liberté de la presse”. Plus de 50 auteurs du monde entier ont collaboré à cet ouvrage en traitant les thèmes de la liberté d'expression, de l'état du monde et d'un sujet d'une actualité brûlante : “le monde sur écoute”.

Présente dans 150 pays, l'association assure une veille permanente des atteintes à la liberté de l'information dans le monde, dénonce les abus et agit auprès des gouvernements et organisations internationales pour combattre la censure. Reporters sans frontières soutient aussi les journalistes persécutés et apporte une assistance matérielle aux journalistes en zones de conflit. **Pour en savoir plus : www.rsf.org**



L'enseignement français à l'étranger au

Depuis son entrée au gouvernement en juin 2012, la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger est sur tous les fronts : sécurité de nos compatriotes, diplomatie économique, représentation politique des Français vivant à l'étranger... Ces dossiers "brûlants" n'ont pas occulté celui qui constitue la préoccupation essentielle de toutes les familles parties vivre à l'étranger : l'enseignement français. Entretien.

Lorsque vous avez été nommée ministre, l'une de vos premières décisions a été de supprimer la prise en charge des frais de scolarité (PEC) instituée par Nicolas Sarkozy. Celle-ci permettait aux lycéens scolarisés dans les établissements français à l'étranger d'effectuer leur scolarité sans que les frais de scolarité - souvent très élevés - ne soient à la charge des familles. Cette décision de suppression reste encore mal comprise par certaines familles. Pourquoi y avait-il urgence à supprimer la PEC ?

Dès ses débuts, j'ai contesté la PEC qui avait été présentée comme une "avancée sociale" profitant au plus grand nombre. La réalité est tout autre. La PEC a d'abord permis à des entreprises, majoritairement étrangères, de se désengager et de ne plus prendre en charge les frais de scolarité de leurs salariés. Elle a bénéficié aussi à certains établissements, qui en ont profité pour augmenter fortement les droits d'écologie. Elle a profité enfin à des familles aisées, puisque la prise en charge était accordée sans condition de ressources. **Sa suppression s'imposait. Sans quoi, c'est tout le système des bourses qui aurait été mis en péril**, car la PEC n'était pas budgétée. Ce fut ma première décision comme ministre, conformément à l'engagement pris par François Hollande pendant la campagne des présidentielles. Elle s'est cependant accompagnée d'une réforme des bourses qui introduit davantage de justice sociale et de transparence.

En quoi le nouveau système des bourses scolaires est-il plus juste ?

Nous avons reformé les critères d'attribution des bourses pour aider les familles qui avaient besoin d'un soutien financier pour acquitter les frais de scolarité. **L'ancien système était source d'injustices.** Il ne permettait pas de traiter équitablement les familles en prenant en compte la réalité des niveaux de vie. Auparavant, les postes fixaient un "revenu minimal local" supposé couvrir les besoins des familles. Une étude diligentée à ma demande a démontré que les familles n'étaient pas traitées sur un pied d'égalité. **J'ai longtemps siégé dans les commissions locales de bourses. Je sais donc que l'ancien système profitait à ceux qui payaient les loyers les plus élevés ou les remboursements d'emprunt les plus lourds**, aux dépens des familles qui se logeaient à moindre coût et souvent plus loin de l'école. Une réforme s'imposait. Elle était attendue. Nous l'avons menée à bien. Nous utilisons à présent un indice qui permet de comparer les coûts de la vie dans toutes les villes du monde. Désormais, le montant des bourses repose sur les revenus des familles et les frais de scolarité. C'est un progrès reconnu par le plus grand nombre.

Quel bilan tirez-vous de cette première année d'application des nouveaux critères d'attribution des bourses scolaires que vous avez définis ? A quels ajustements allez-vous procéder au terme de cette année pilote ?

Modifier un dispositif qui concerne 15 000 familles est toujours délicat. Je l'ai assumé. Au terme d'une première année et au lendemain de la deuxième commission nationale des bourses,

je crois pouvoir dresser un premier bilan positif. Il y a aujourd'hui plus de familles bénéficiaires et plus de justice sociale. J'entends les critiques et les interrogations des familles qui ont vu le montant de leur bourse baisser. Les critères sont désormais connus de tous et il appartient désormais aux commissions locales d'adapter les quotités de bourses à la réalité des charges et des besoins des familles. Mais cette question ne peut être dissociée de celle des frais de scolarité. C'est pourquoi, le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius et moi avons confié à la sénatrice Claudine Lepage et au député Philip Cordery une mission de réflexion sur l'évolution et la maîtrise des frais de scolarité.

Vous avez souhaité mener une concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger cinq ans seulement après la tenue d'états généraux sur le même sujet. Quels ont été les apports de la consultation menée cette année ?

Le nombre de Français qui s'expatrient augmente de 4 % en moyenne chaque année, en particulier dans les pays qui connaissent une forte croissance. Une nouvelle concertation s'imposait pour prendre le pouls de nos partenaires, de la communauté éducative et des usagers. **Cette mobilité s'accompagne de nouvelles attentes et de nouvelles exigences.** Les Français, mais aussi les familles étrangères que nous accueillons dans les lycées français, n'attendent plus un modèle unique et uniforme. Aussi, pour répondre à la demande croissante d'enseignement français, nous devons

cœur de l'action d'Hélène Conway-Mouret

conforter et étendre le réseau d'établissements homologués.

Nous devons aussi proposer une offre éducative de qualité pour les familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans les établissements nationaux locaux. Cela passe par le **développement des filières bilingues francophones du label "FrancEducation" (voir encadré) et l'accès à de nouveaux programmes du CNED**. Toutes ces décisions ont été possibles car l'éducation est une priorité du gouvernement, en France comme à l'étranger. J'ai obtenu que l'enseignement français à l'étranger fasse l'objet d'une réunion annuelle des ministres concernés et que le rapprochement avec l'Education nationale, attendu de longue date, devienne une réalité.

Un élève sur deux du réseau d'enseignement français à l'étranger ne suit pas d'études supérieures en France. Comment consolider le lien qu'ils ont entretenu avec notre pays au fil de leur scolarité ?

La statistique que vous rappelez - un lycéen sur deux fait le choix d'étudier en France - conforte la réputation de notre enseignement supérieur. Pour autant, **je forme le vœu qu'un plus grand nombre de nos bacheliers fasse le choix d'étudier en France**. En collaboration avec la ministre de l'Enseignement supérieur Geneviève Fioraso, je souhaite accentuer la promotion de nos réseaux et améliorer les conditions d'accueil et de logement des jeunes étudiants français de l'étranger. Nous devrions être en mesure d'annoncer des mesures concrètes pour la rentrée prochaine.

En mai prochain, les Français vivant à l'étranger pourront élire, le même jour, leurs conseillers consulaires et les députés européens. Que leur diriez-vous pour les inciter à aller voter ?

Je les invite à se mobiliser en nombre

pour voter le dimanche 25 mai (samedi 24 mai pour celles et ceux qui résident sur le continent américain). Ils pourront élire pour la première fois leurs représentants locaux : les "conseillers consulaires". Les électeurs ont le choix de voter soit par voie électronique, soit à l'urne.

Nos compatriotes pourront saisir leurs nouveaux conseillers pour les questions concernant l'enseignement, les bourses scolaires, les aides sociales, la sécurité, le soutien économique ou les services consulaires. **Ces élus de proximité seront leur relais auprès de l'Etat**. Ils composeront les "conseils consulaires" qui se réuniront au moins deux fois par an et seront compétents notamment pour l'attribution des bourses scolaires, des aides sociales, et les questions liées à l'emploi et à la formation professionnelle.

Parmi eux, 90 se rendront deux fois par an à Paris, pour former la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger. La loi que nous avons portée l'année dernière marque une grande avancée démocratique : les Français de l'étranger, avec le concours de leurs élus de proximité, seront mieux représentés, entendus et reconnus.

Le même jour, les électeurs seront invités à élire leurs députés européens. Pour cela, ils devront se rendre en personne dans leur bureau de vote ou voter par procuration. J'invite nos compatriotes à se saisir de ce scrutin pour s'exprimer sur l'avenir de l'Union européenne. Il ne faut pas laisser aux extrêmes la possibilité de confisquer le débat de la campagne comme l'idéal européen.

Quels sont les autres chantiers sur lesquels votre ministère se mobilisera cette année ? Aider l'expatriation et le retour de nos compatriotes en France ?

J'ai lancé une vaste réflexion sur le sujet et mobilisé les services du

ministère des Affaires étrangères. J'ai rencontré les associations représentatives des Français établis à travers le monde, des parlementaires et nombre d'élus de l'Assemblée des Français de l'étranger. J'ai échangé avec les organisations patronales, des chefs d'entreprises, les chambres internationales de commerce, des universitaires et des spécialistes de la mobilité internationale. Un inventaire des enjeux sera prochainement dressé. Il permettra alors de formuler des propositions et un plan d'action, dont la mise en œuvre prendra du temps. Je proposerai ensuite au gouvernement un nouveau "pacte de simplification administrative et sociale" pour accompagner le retour de nos compatriotes.

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

Zoom sur le label FrancEducation

Lancé en 2012, le label est accordé aux établissements scolaires étrangers qui offrent à leurs élèves un enseignement renforcé de la langue française et leur permettent de découvrir d'autres disciplines dans cette langue.

www.labelfranceducation.org



Marché de Noël de la section Danemark

Le 24 novembre a eu lieu notre marché de Noël dans la jolie gare de Vedbæk. Ce fut une belle journée tant pour les exposants que pour notre "bistrot". L'année 2014 sera pour nous l'occasion de nous engager solidairement et de renforcer les liens entre Danois et francophones à l'aide de moments festifs et culturels. Pour nous rejoindre, écrivez-nous à l'adresse suivante : adfedanemark1@gmail.com. Vous pouvez également en cliquant "J'aime" sur notre page Facebook : [Français du monde-adfe Danemark](#), suivre l'actualité de notre association et avoir accès régulièrement aux informations concernant les Français de l'étranger.

Philippe Puisais

Les Français du monde de Toronto dans le show-cholat !

Dimanche après-midi gris et venteux dehors, mais l'équipe de Français du monde-adfe Toronto ne s'en souciait point... la salle était imprégnée de douces vapeurs et odeurs chocolatées. L'ambiance était chaleureuse avec la température (très important) bien contrôlée par notre chefette. Elle nous a emmenés chez les Incas pour un parcours cacaotier historique, agricole et savoureux avant d'arriver dans les productions actuelles.

Anne F-W. dite "de la Ganache" et nommée "Première chocolatière du Canada", a conduit cet atelier avec énergie et expertise. Les membres présents, tous actifs, ont pu confectionner, "tout en se léchant les babines", truffes, mendiants, boules, enrobages, fondues... Les 25 apprenti(e)s ont apprécié cette formation artistique (incluant chimie, physique et création). Chacun est reparti avec un bel et bon échantillonnage des produits et la confiance pour en confectionner à son tour. Une réussite ... "ce chocolat dans tous ses états"...le cœur chaud, l'esprit serein et le corps bien stimulé!

Gérard Poupée



Atelier de décorations de Noël au Costa Rica

L'association Français du monde-adfe-Costa Rica a organisé un atelier de décorations de Noël pour les enfants, avec vin chaud pour les adultes, et petits gâteaux pour tous. L'intention était d'abord de donner à l'atelier une dimension écologique en utilisant du matériel naturel ou recyclé : pommes de pins, restes de rouleaux de papier toilette, branches de bois, feuilles etc... Bien entendu il a été indispensable d'apporter quelques éléments pour confectionner les décorations en matériel recyclé (peinture, colle, papier de déco, ruban, etc...). Petits et grands ont pris leurs pinceaux, ont mis la main à la pâte, et se sont vraiment bien amusés. Un moment chaleureux de partage et de créativité

dans cette période de surconsommation et de course effrénée aux cadeaux...Et une idée à reprendre pour d'autres occasions: carnaval, oeufs de Pâques.

Christiane Vlady

Tournoi de pétanque amateur organisé par Français de Belgique-adfe: une première édition réussie !

Français de Belgique-adfe a organisé, le 22 septembre dernier, son premier tournoi de pétanque amateur. Une centaine de participants, 32 équipes, de la bonne humeur, de nombreux lots à gagner !

La rencontre a eu lieu dans un boulodrome bruxellois. La journée sans voiture, qui avait lieu simultanément, n'a pas découragé les amateurs. Un franc moment de convivialité inter-générationnel ! La pétanque fait encore recette. Ce sont trois jeunes qui ont gagné la coupe. Bernard Faure, père de Boris, a fait spécialement le déplacement d'Istres pour nous aider dans l'organisation. Devant le succès de cet événement, la section de Belgique compte renouveler l'expérience.

Patricia Grillo



Beau succès pour le forum de l'emploi de la section Portugal

Le 11 octobre dernier, Français du monde-adfe Portugal, en partenariat avec l'association Entreprendre.pt, a organisé à Lisbonne le premier forum de l'emploi à destination de la communauté française ou francophone. La dernière Commission Permanente Emploi et Formation Professionnelle (mars 2013) a donné lieu à un débat sur le fonctionnement de la cellule emploi au Portugal. Le ministère était très insatisfait de sa mise en sommeil. Nous avons donc commencé à imaginer cette opération dès le mois d'avril, afin de redynamiser une activité déclinante.

Le but était de rendre à la fois service aux entreprises en recherche de main d'œuvre pour développer leur activité et de venir en aide aux demandeurs d'emplois.

Nous avons mis en relation nos différents réseaux afin de multiplier les contacts vers les différentes entreprises et les candidats. A ce jour, nous avons eu le retour de six entreprises présentes sur le forum. Cinq d'entre elles ont embauché sept personnes ; 28 candidats sont en phase de recrutement et six ont refusé les propositions qui leur avaient été faites.

Mehdi Benlahcen



Solidarité et radiophonie à l'Animation enfantine de Français du monde-adfe Hessen

L'Animation enfantine (programme FLAM) a fêté ses 30 ans en 2013 et le dynamisme ne fléchit pas. Inspirés par un film pédagogique sur la vie d'une écolière à Madagascar, mis à notre disposition par notre partenaire Solidarité laïque, les enfants du groupe des Galopins de Francfort ont décidé de participer à l'action

de Rentrée solidaire "Un cahier – un crayon". Le groupe a tenu un stand à la Bourse aux livres français organisée tous les ans au mois de novembre par notre section. Deux cents euros ont ainsi pu être collectés et transformés en fournitures scolaires qui seront distribuées à la rentrée prochaine à des écoliers guinéens.

Parallèlement, un nouveau projet voyait le jour. A la recherche d'une activité intéressante, en français, à proposer aux jeunes préados binationaux, notre équipe a eu l'idée d'un projet radio. Les animateurs d'une émission mensuelle en langue française diffusée par une radio locale ont immédiatement adhéré à l'idée et proposé au groupe des "Mange Micros", une rubrique d'une demi-heure dans chaque émission. Le premier passage à l'antenne a eu lieu le samedi 14 décembre, et malgré le trac et la nervosité, tout s'est bien passé !

Anne Henry-Werner



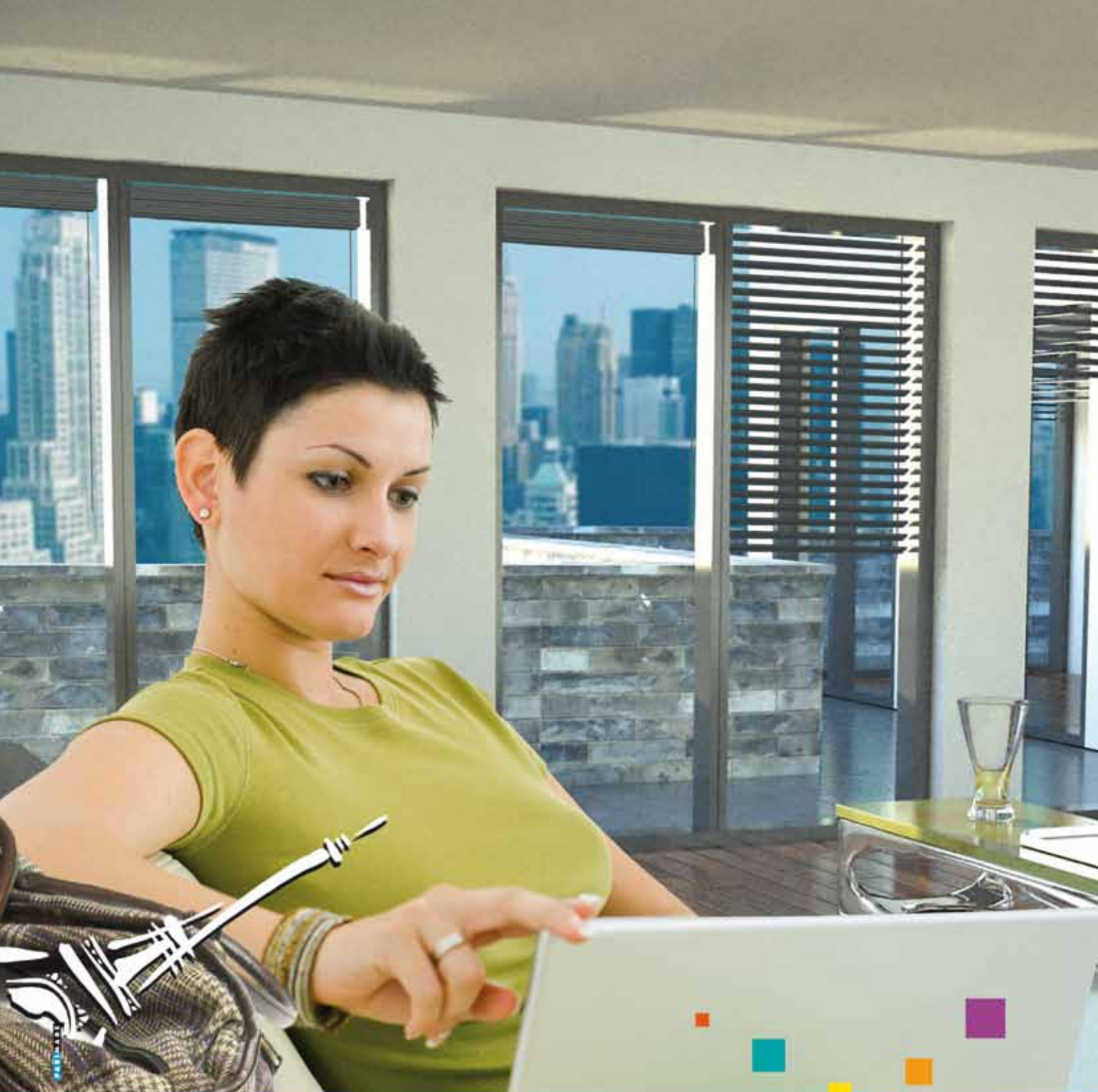
Les Français du monde s'associent au Téléthon



Bravo à nos sections qui ont organisé des manifestations en faveur de l'AFM-Téléthon : à **Annaba**, notre section a profité de sa soirée couscous pour collecter des dons pour le Téléthon ; à **Berlin**, une troupe d'improvisation théâtrale s'est mobilisée ; à **Lisbonne**, notre section a fait venir un chercheur de Généthon donner une conférence au lycée français dans le cadre de l'opération "1 000 chercheurs dans les écoles" ; à **La Haye**, c'est une marche qui a été organisée ; à **Tunis**,

la moitié des profits de la vente de Noël a été reversée à l'AFM-Téléthon ; à **Munich**, c'est le produit d'une vente de livres qui a fait grossir la cagnotte...

C'est grâce à ces actions et aux dons que le Téléthon a pu récolter cette année 78 millions euros qui serviront à financer ses laboratoires, dont Généthon Bioprod, premier laboratoire pharmaceutique à but non lucratif au monde entièrement financé par la générosité publique, et l'accompagnement des malades et de leurs familles. N'oubliez pas que vous pouvez organiser des événements Téléthon ou faire un don sur www.telethon.fr tout au long de l'année.



CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale. Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr